



Oradour-sur-Vayres, le 18 mars 2019

87150 Oradour sur Vayres

Tèl : 05 55 78 23 97

Nombre de délégués
en exercice : 26
Présents : 13
Excusés : 2
Votants : 13
Quorum : 13

Compte rendu réunion du 15 mars 2019 – 18h

- Comptes administratifs et comptes de gestion

Vayres Tardoire	Budget primitif 2018 (voté)	Compte administratif 2018 (réalisé)	Résultats cumulés par section
Fonctionnement	Dépenses : 412 702 Recettes : 412 702	Dépenses : 272 903.59 Recettes : 456 362.30	183 458.71
Investissement	Dépenses : 1 170 133 Recettes : 1 170 133	Dépenses : 437 993.20 Recettes : 578 393.66	598 032.93

Val de Tardoire	Budget primitif 2018 (voté)	Compte administratif 2018 (réalisé)	Résultats cumulés par section
Fonctionnement	Dépenses : 39 337 Recettes : 39 337	Dépenses : 23 301.33 Recettes : 29 479.92	17 121.44
Investissement	Dépenses : 104 374 Recettes : 104 374	Dépenses : 73 294.26 Recettes : 16 698.67	31 080.94

Les comptes administratifs et comptes de gestions des deux anciens syndicats sont en concordances.

Après en avoir pris connaissance, le conseil syndical approuve à l'unanimité les 2 CA et les 2 CG 2018.

- Affectations

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), le conseil syndical décide d'affecter la totalité du résultat à la section d'investissement, soit 200 580 € :

Excédent de fonctionnement global cumulé	200 580.15
Affectation obligatoire	1 468.13
Complément libre d'affectation	199 112.02

- **Budget primitif 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote le budget de l'exercice 2019 comme suit :

BP 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	481 820	481 820
Investissement	1 695 679	1 695 679

- **Questions diverses**

- Remplacement des canalisations suite au problème de CVM : consultation des entreprises en cours, remise des offres le 26 avril.

7 lots répartis comme suit :

Lieu	Distance (m)	Prix estimatif (HT)
Les Jarosses (Champagnac)	800	60 000
Gipouloux (Cussac)	405	30 000
Le Mazet (Champagnac)	450	55 000
Forgeas-Moulin Neuf (St Bazile)	810	68 000
La Besse (St Bazile)	1 000	80 000
Lépinasse (St Bazile)	1 010	77 000
Bacheirat (St Bazile)	950	70 000

- Déviation canalisation au moulin de maisonais : dossier de consultation des entreprises (DCE) à finaliser, remise des offres prévues pour le 26 avril également.
- Problèmes de pesticides aux courrières : réflexion en cours pour la mise en place d'un traitement par filtre à charbon actif.
- Recherche d'eau à Dournazac : nécessité d'aménager un chemin d'accès dans le bois pour la foreuse. Demande de devis à l'entreprise Merle à Champsac.
- Proposition commerciale de PPS pour une mission d'assistance pour la mise en place du protocole de résiliation du contrat de Val de Tardoire avec application du nouveau tarif associé (avenant) pour un montant de 2400€ HT.
- Il est demandé à la Saur de fournir au syndicat les résultats d'autocontrôles (analyses d'eau) réalisés sur le territoire.
- Prise de contact avec le SEHV, pour la mise en place d'une cartographie commune des réseaux (éclairage public, électricité, télécommunication, eau) avec une mise à disposition possible pour les communes qui le souhaitent. Consultation des communes nécessaire avant mise en place.

- Poteaux incendie : les communes étant intéressées par la mise en œuvre d'un groupement de commande pour l'entretien et la mesure des poteaux incendie, peuvent se rapprocher du Siaep.
- Transfert de compétence eau : il est rappelé que les communes doivent se prononcer avant juillet 2019 sur le transfert de la compétence eau et assainissement vers les EPCI. Les communes ayant déjà délibérées sur ce sujet peuvent envoyer une copie de cette délibération pour information au siaepvayrestardoire@wanadoo.fr